



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL EN DATE DU 21 JANVIER 2022

Présents :

Mmes Mrs Bernard GRÉHANT. Jérôme HANOTAUX. Sandrine MONCHET. Sylvain ALLONSIUS. Jérémie LETERTRE. Yannick NOÉ. Fleur COUSSANTIEN. Freddy LAROCHE. Thomas BAZIN. Raphaël POTDEVIN. Valérie LOISELEUX

Absents :

Gaël BAZIN (pouvoir à Bernard GRÉHANT). Laëtitia AUDIN (pouvoir à Jérôme HANOTAUX). Anthony MANGENEY.

Secrétaire de séance : Sandrine MONCHET – Début de séance à 20h06.

Date de convocation : 10 janvier 2022

Plusieurs points ne figurant pas à l'ordre du jour ont été ajoutés avec l'accord du conseil pour délibérer sur ces ajouts, repérés par le symbole : (*).

Compte rendu de la dernière réunion de conseil

Adopté à l'unanimité.

Proposition de vente des licences IV et tabac par Madame Decrouy

La propriétaire du Bar-Tabac « Le Mermoz » a proposé à la commune le rachat de son fonds de commerce (clientèle, mobilier et licences d'exploitation) pour un montant de 50 000 € ou alternativement le rachat de licence IV pour 15 000 € et/ou de « licence » tabac pour 30 000 €.

Le conseil a examiné en séance les modalités effectives d'exercice de la charge de buraliste, et des modalités de transfert de cette charge selon le décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 ainsi que toutes les précisions apportées aux questions du maire par les services des Douanes.

Sachant que le local « Le Mermoz » anciennement affecté à la vente de boissons, de tabac et de presse, n'est plus disponible et que la commune n'envisage pas la vente de tabacs ou de boissons fortement alcoolisées dans le local qui jouxtera l'agence postale communale, qui pourra devenir le lieu attractif qui manque à notre commune (lieu attractif que « Le Mermoz » a progressivement cessé d'être), le Conseil municipal, par vote unanime après délibération, décline cette proposition et demande au maire d'en aviser Madame Decrouy.

Parcelles du Gros Cerisier : défense incendie par réserve souple

La demande de délivrance d'un certificat d'urbanisme sur ces parcelles a fait apparaître que la défense incendie n'est pas assurée mais il est de plus apparu en cette occasion que la défense incendie relative à l'habitation construite sur la parcelle ZT-44 est elle-même insuffisante.

L'implantation d'une réserve souple de 120 m³ est de nature à assurer la défense incendie des habitations construites sur ces trois parcelles : un dossier de création a été réalisé par le capitaine Leduc. Une réserve souple coûte 2300 à 2700 € HT mais il faut y ajouter les frais de création de plateforme et de clôture. Jérémie Letertre propose d'obtenir toutes les informations nécessaires auprès de la commune de Bossus.

Après en avoir délibéré, le conseil :

Valide la création d'un point d'eau artificiel par réserve souple selon le dossier D22-0009 établi par le SDIS-02, demande au maire d'engager les travaux correspondants après les avoir portés au budget de la commune, pour un montant prévisionnel de 8 000 € HT, approuve le plan de financement prévoyant 20% de dépenses sur fonds propres pour cette opération, demande au maire de solliciter l'aide du Conseil départemental (API) à hauteur de 40 %, soit 3 200 € HT et de solliciter de même l'aide de l'État (DETR).

USEDA : proposition de contrat de maintenance éclairage public

Nous avons demandé à l'USEDA un devis pour contrat de maintenance de l'éclairage public. Le montant annuel chiffré par l'USEDA est de 3 550 €, incluant le remplacement de tous les éléments défectueux et une maintenance préventive, incluant également le remplacement de tous les dispositifs « Radiolite » actuels par un système facilement programmable. Malgré ce dernier point, le montant paraît trop élevé aux conseillers compétents dans ce domaine. Aussi bien Sylvain Allonsius que Yannick Noé insistent sur la réactivité du prestataire actuel (SICAE) qui intervient rapidement sur demande. Le conseil décide unanimement de conserver le prestataire actuel, et de lui faire chiffrer le changement de tous les « Radiolite » par un nouveau dispositif moins fragile.

Emploi de Mme Trigot

Le conseil décide la création d'un emploi CDD et demande au maire d'établir un contrat permettant l'embauche de Mme Trigot pour 23 heures hebdomadaires, avec l'indice brut 471, jusqu'au 31 août 2022.

Demande de dégrèvement TFNB par jeune agriculteur

Une demande de dégrèvement identique à l'an dernier a été formulée par Mme Audrey Cazier, locataire de terres appartenant à ses parents à Hurtebise (M. et Mme Christian Durot).

Votant à l'unanimité, le conseil approuve la reconduction d'un dégrèvement de la part communale à hauteur de 460 euros

Tarifification et quantités des ventes d'herbe et de bois

La commune met en vente la récolte d'herbe sur les parcelles communales de prairie suivantes :

- B-299 Les Remparts 1 448 m2
- ZT-34 & ZT-45 Gros Cerisier 832 + 31 880 (Superficie à diminuer de 1 448 m2 si la vente de la parcelle à créer a eu lieu et si les travaux ont débuté)
- ZT-57 Pont Adam 17 309 m2
- ZS-27 Derrière Buirefontaine (dont 1/3 en herbe) 4 170 m2

Les soumissions devront parvenir en mairie sous pli fermé avant le 1er mars à midi.

La commune met également en vente 8 cordes de bois à 90 € la corde.

Voté à l'unanimité.

Travaux de réfection des chaussées VC22 (suite à prise en compte des montants ADICA)

La commune a réalisé la réfection complète de la voie communale VC20 allant du bourg d'Aubenton jusqu'au Bas Val la Caure. La chaussée de la voie communale VC22, entre le Bas Val la Caure et le Haut Val la Caure, est le siège de multiples désordres qu'il convient de réparer, non pas sur la totalité de la voie mais en deux tronçons. La commune sollicite donc l'aide du Département, au titre de l'APV pour une subvention au taux de 59% sur ces travaux, estimés par l'ADICA (HT : 19 993,60 € et TTC : 23 992,32 €) et approuve le plan de financement avec les montants HT suivants : APV 11 796,23 € et Commune 8 197,37 €.

Voté à l'unanimité.

Travaux de réfection des chaussées VC25 (suite à prise en compte des montants ADICA)

La chaussée de la voie communale VC25, empruntée par le car scolaire, est considérablement dégradée dès le passage des communes de Beaumé à Aubenton, obligeant le car scolaire à rouler au pas. Il y a lieu de refaire le revêtement de la chaussée. La commune sollicite donc l'aide du Département, au titre de l'APV pour une subvention au taux de 59% sur ces travaux, estimés par l'ADICA (HT : 15 450 € et TTC : 18 540 €) et approuve le plan de financement avec les montants HT suivants : APV 9 115 € et Commune 6 335 €.

Voté à l'unanimité.

Travaux de réfection des chaussées VC26 (suite à prise en compte des montants ADICA)

La chaussée de la voie communale VC26, empruntée partiellement par le car scolaire, est considérablement dégradée. Cette route fréquentée relie la commune de Beaumé aux hameaux de Rue Larcher et Hurtebise. Il y a lieu de refaire le revêtement de la chaussée. La commune sollicite donc l'aide du Département, au titre de l'APV pour une subvention au taux de 59% sur ces travaux, estimés par l'ADICA (HT : 29 572 € et TTC : 35 486,40 €) et approuve le plan de financement avec les montants HT suivants : APV 17 447 € et Commune 12 125 €.

Voté à l'unanimité.

Traversée d'Aubenton Mermoz-Saint Nicolas *

La traversée d'Aubenton est principalement le fait de la RD5, axe de grande circulation de véhicules légers, de poids-lourds et d'engins agricoles. L'enfilade des rues Jean Mermoz et Saint Nicolas, constitue une voie large et rectiligne qui incite aux excès de vitesse. Les stationnements sont bien délimités d'un côté de la voie mais pas de l'autre et les espaces PMR ne sont pas respectés. Pour remédier à cette situation, il a été fait appel à une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès de l'ADICA, puis un appel d'offres a sélectionné un Bureau d'études de Laon, IBTP. Celui-ci a présenté à la Commission Urbanisme une étude préalable. Il s'agit maintenant de la discuter et/ou la faire approuver par les riverains et la population, mais il était nécessaire d'avoir un chiffrage pour prendre date dès à présent dans les dossiers de recherche d'aides absolument indispensables au lancement d'une telle opération. Il est rappelé que le Syndicat des eaux réalise de son côté le diagnostic des adductions de manière à coordonner les remplacements avec les futurs travaux. Ceux-ci ne devraient pas débuter avant 2023.

Le coût total de l'opération est estimé à 620 617,50 € HT soit 744 741,00 € TTC. La commune contribuera aux coûts pour 20%, soit 124 123,50 € HT, le plan de financement prévoyant que 80% du coût soit apporté par subventions. Le conseil approuve le plan de financement et demande au maire de solliciter une aide départementale à hauteur de 59 % au titre des programmes APV de Traversée d'agglomération, soit un montant de 366 164,32 € HT, et de chercher néanmoins à réduire ce montant sollicité, par l'obtention de diverses autres sources de financement.

Voté à l'unanimité.

Subvention API Nacelle * (La plateforme API n'était pas ouverte au moment de la demande DETR)

La commune d'Aubenton a décidé l'acquisition d'une nacelle tractée permettant les travaux en hauteur (12 mètres), en la mettant à disposition de communes voisines (convention signée avec les communes de Logny-lès-Aubenton, Beaumé et Besmont). Le coût d'achat est de 26 000 € HT soit 31 200 € TTC. La commune contribuera aux coûts pour 20%, soit 5 200 € HT, le plan de financement prévoyant que 80% du coût soit apporté par subventions. Le conseil approuve à l'unanimité le plan de financement et demande au maire de solliciter une aide départementale à hauteur de 20 % au titre des programmes API, soit un montant de 5 200 € HT.

Subventions étude Église API et DRAC *

(Délibérations à reprendre du fait des éléments de coûts transmis par l'ADICA le lendemain du conseil)

Un groupement mené par l'architecte du patrimoine Nathalie T'KINT a été retenu pour l'étude diagnostic de l'ensemble de l'église. Le coût est de 26 220 € HT soit 31 464 € TTC.

La commune contribuera aux coûts pour 20%, soit 5 244 € HT, le plan de financement prévoyant que 80% du coût soit apporté par subventions. Le conseil approuve à l'unanimité le plan de financement et demande au maire de solliciter une aide départementale à hauteur de 30 % au titre des programmes API, soit un montant de 7 866 € HT.

De même : Le conseil approuve à l'unanimité le plan de financement et demande au maire de solliciter une aide de l'État (DRAC) à hauteur de 50 %, soit un montant de 13 110 € HT.

Subventions étude Orgue API et DRAC *

L'orgue d'Aubenton a subi en 2020 et 2021 des travaux de remise en état qui l'ont rendu à nouveau jouable, mais de façon partielle seulement, analogue à ce qu'il était après la première phase de restauration de 1961 ayant conduit à son classement MH en 1965. Trois concerts ont pu néanmoins être organisés en 2021. Il apparaît cependant que cet instrument présente un intérêt patrimonial national qui justifie une étude complète en vue d'une restauration finale. Une étude est proposée par un groupement d'experts organologues Brottier & Thuillier afin de mener une telle étude.

Le coût de l'étude est de 23 740 € HT soit 28 488 € TTC. La commune contribuera aux coûts pour 20%, soit 4 748 € HT, le plan de financement prévoyant que 80% du coût soit apporté par subventions.

Le conseil approuve le plan de financement et demande au maire de solliciter une aide de l'État (DRAC) à hauteur de 50 %, soit un montant de 11 870 € HT.

De même : Le conseil approuve le plan de financement et demande au maire de solliciter une aide du Conseil départemental à hauteur de 30 %, soit un montant de 7 122 € HT, au titre de l'API.

Illuminations

Le conseil fait le bilan des nouvelles illuminations réalisées cette année, unanimement appréciées. Des extensions seraient bien sûr bienvenues, mais se heurtent aux problèmes d'alimentation électrique ou de hauteur quand il s'agit de traversées. Le recours à des dispositifs autonomes va être étudié et peut être expérimenté. Une ligne budgétaire sera inscrite pour les illuminations mais pour une dépense probablement plus faible qu'en 2021.

Aménagement de poste Mme Laroche *

Après son congé de maternité, puis congé parental, Madame Solenne Laroche aurait dû reprendre son activité le 28 avril 2020 mais son état de santé a justifié, depuis le lendemain, des congés de maladie successifs. Le comité médical, saisi par la commune a conclu à la nécessité de proposer un aménagement de poste avant reprise, cet aménagement étant incompatible avec les tâches confiées à un agent ATSEM. Cet avis du comité médical est susceptible d'être rejeté par la commune.

La création de l'Agence Postale Communale (APC) offre cependant la possibilité d'en confier la gérance à Madame Laroche qui dispose des compétences nécessaires et qui recevra la formation prévue à cet effet. Ce poste ne nécessite aucunement le portage de charges lourdes et/ou d'avoir à se baisser de manière fréquente. Dans l'hypothèse où l'avis du comité médical serait retenu, le conseil valide cet aménagement de poste, à compléter s'il y a lieu par des tâches d'entretien ou tâches administratives, et demande au maire d'en aviser Madame Laroche. Voté à l'unanimité des présents, Monsieur Freddy Laroche s'étant retiré lors de la discussion et du vote.

Éléments de budget

La clôture 2021 est en cours. La commission Finances se réunira au mois de février dès réception des éléments préparés par les services comptables de la cc3r.

Inf'Aubenton

Le journal a été imprimé cette fois en couleurs pour la totalité. L'exemplaire de 22 pages revient à 1,10 € en frais de copie. Les exemplaires sont répartis en fin de séance pour distribution.

Questions diverses

- Raphaël Potdevin fait part d'une demande d'achat de « coussins de lecture » pour la classe de maternelle petite section. Le coût d'environ 300 € sera proposé au budget 2022.
- Jérôme Hanotiaux fait part de la prochaine installation d'une friterie mobile le mardi soir sur le parking du bas de l'église.

La séance est levée à 23h45.